

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2015)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve adoptera le Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2015) lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 4 novembre 2014 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 21^E JOUR D'OCTOBRE 2014

Monsieur Magella Rioux Secrétaire d'arrondissement